



En bordure du terrain de rugby, une antenne-relais de téléphonie mobile a été installée voici quelques semaines. « À partir de septembre 2016, il y en aura trois et une quatrième est prévue ». Une « sacrée concentration », et tout le problème est là.

Adam Fuchs, éducateur du club de rugby et à l'origine du collectif "Vizille sans interférences" a donc organisé une réunion d'information « pour alerter la population et tout faire pour empêcher l'installation de nouvelles antennes relais sur le stade de rugby ».

La mobilisation a franchi un pas supplémentaire après la pétition en ligne adressée à Jean-Claude Bizec, maire de Vizille. Invité par le collectif, l'élu n'était pas présent. Pas plus d'ailleurs que l'adjoint Jean Danz, dont la venue avait été annoncée.

Or, la cinquantaine de personnes présentes, habitants du quartier de la Gaffe, parents dont les enfants pratiquent le rugby, riverains et Vizillois, avait de nombreuses questions à leur poser.

La première étant : qu'est-ce qui peut justifier l'installation de 3 voire 4 antennes concentrées sur un stade qui accueille 200 gamins sur la semaine pendant 2 à 3 heures, proche du lycée de Vizille et de ses 1 270 élèves dont 130 en internat, et jouxtant un quartier ?

Adam Fuchs a dans un premier temps rapporté les réponses que lui a faites le maire lors de leur rencontre en septembre.

Les opérateurs ont tout d'abord l'obligation d'avoir leur propre antenne pour répondre aux exigences de couverture sous peine d'amende.

### « Au milieu du stade, c'est un four à micro-ondes »

Sur l'aspect financier, la mairie fait des économies sur le changement d'éclairage du stade, puisqu'elle n'a pas à financer de nouveaux poteaux. Enfin, la convention d'occupation du domaine public signée avec chaque opérateur rapportera à la municipalité 4 000 euros par an soit 12 000 € avec les trois antennes.

Des arguments vite relégués lorsque M. Fuchs a abordé les effets des ondes électromagnétiques dans lesquelles va baigner la population. Conformément à la recommandation du Conseil de l'Europe, le seuil devrait être sous les 0,6 volt par mètre (V/m).

À l'aide d'un plan, il a expliqué l'effet parachute des ondes qui vont se propager jusqu'à 100 mètres. « Mais le pic est à 50 mètres. Au milieu du stade, c'est un four à micro-ondes ». D'autant « qu'il n'y a pas d'immeubles autour pour casser l'effet ». Le collectif souhaite donc faire réaliser des mesures sur le stade.

Mais que faire maintenant, les différents opérateurs ayant déposé leur dossier ? « Sur le plan juridique, cela s'impose au maire, mais il peut choisir l'emplacement ». Plusieurs sites ont été suggérés, comme des terrains privés ou encore le cimetière.

S'engager dans une bataille juridique semble compliqué. Alors, « il y a la pression populaire, donc vous. Il faut pousser le maire à déplacer ces antennes ».

Toute personne intéressée par ce dossier peut rejoindre le collectif "Vizille sans interférences". Contact : [www.vizille-sans-interferences.fr](http://www.vizille-sans-interferences.fr) Le collectif a adhéré à la Coordination citoyenne antennes-relais Rhône-Alpes et nationale. 06 47 58 41 88: <http://ccarra.revolublog.com/>

Toute personne peut faire mesurer gratuitement l'exposition aux ondes électromagnétiques, aussi bien chez lui que dans des lieux accessibles au public (parcs, commerces...). Le formulaire Cerfa n° 15003\*01 est téléchargeable sur le site : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) ou par ccarra le criirem,

**Par Estelle ZANARDI | Publié le 16/10/2015 Le Dauphiné**